Conseil du statut
de la femme

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse

Québec

Conseil du statut de la femme
Québec

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes (Synthèse)

ERRATA

LA DERNIÈRE PHRASE DU CINQUIÈME PARAGRAPHE DE LA PAGE 6 DEVRAIT SE LIRE COMME SUIT :

Dans la haute fonction publique, de 1994 à 2003, la proportion de femmes aux postes de sous-ministres et sous-ministres adjoints est passée de 11,8 % à 25 % et, pour la présidence d'organismes, de 13,5 % à 34,1 %, des gains pour le moins appréciables. (source : Secrétariat aux emplois supérieurs)

Conseil du statut
de la femme

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse

Table des matières

Introduction 3

L'égalité : un idéal à atteindre 5

Le Québec chef de file en matière d'égalité 5

Les grandes avancées des Québécoises 6

Les inégalités et obstacles persistants 7

Proposition de stratégie 9

Trois approches pour concrétiser l'idéal d'égalité 9

Proposition d'orientations gouvernementales et d'axes d'intervention 11

1re orientation :
Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires 11

2e orientation :
Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée 14

3e orientation :
Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux 16

4e orientation :
Améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes 18

5e orientation :
Éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subies en raison du sexe 20

6e orientation :
Soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur les plans national, régional et local 22

7e orientation :
Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement 24

Conclusion 27

Introduction

105-02466/

Avec l'arrivée à terme de la politique en condition féminine *Un avenir à partager*, la ministre chargée de l'application de la Loi du Conseil du statut de la femme et responsable du Secrétariat à la condition féminine, M^me^ Michelle Courchesne, confiait au Conseil du statut de la femme, en février 2004, un mandat à deux volets : définir un concept d'égalité, le plus large possible, et proposer, en s'inspirant de ce concept, les orientations et les axes d'intervention d'une politique gouvernementale qui prévoit des alliances plus soutenues avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise.

Cet avis, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, fait l'objet de la présente consultation. Tout en présentant un bref survol des avancées des Québécoises depuis les 30 dernières années, le document identifie les inégalités persistantes et propose une stratégie gouvernementale à trois leviers susceptible de favoriser la réalisation d'une véritable égalité de fait entre les femmes et les hommes. Il indique les éléments pertinents pouvant servir de base à l'élaboration d'une politique gouvernementale contribuant à cet idéal démocratique.

Essentiellement, l'avis propose de s'attarder en priorité à la lutte aux stéréotypes sexistes, de favoriser la plus grande autonomie économique des personnes, de soutenir le rôle parental et de proche aidant, de promouvoir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population en tenant compte des spécificités propres aux besoins des femmes et des hommes, d'éliminer toutes violences subies en raison du sexe et de viser une participation égale des femmes et des hommes dans les divers lieux d'influence ainsi qu'à tous les paliers décisionnels.

Enfin, l'État détient un rôle central dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il doit recourir aux pouvoirs et ressources dont il dispose pour que cette valeur devienne la base d'un nouveau contrat social interpellant toutes les composantes de la société québécoise.

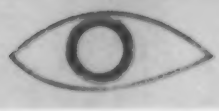

L'égalité
un idéal à atteindre

L'idéal d'égalité entre les femmes et les hommes suppose la correction des inégalités selon le sexe et l'élimination de toutes les discriminations sur cette base. Cet idéal se manifeste par une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités. Il implique que la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes et que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux.

Bien sûr, les Québécoises bénéficient aujourd'hui de l'égalité de droits, mais il reste encore du chemin à parcourir avant d'arriver à une égalité de fait. Si les inégalités entre les sexes freinent la croissance des personnes et des pays tout comme l'évolution des sociétés, l'égalité constitue, quant à elle, un formidable moteur de développement dont la réalisation profitera à l'ensemble de la société !

Le Québec chef de file
en matière d'égalité

Sur le plan international et au Canada, le Québec est perçu comme l'une des sociétés qui tracent la voie en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'est en effet engagé à se conformer aux termes de plusieurs conventions internationales portant sur la protection des droits de la personne comme la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes de l'ONU et les principales conventions de l'Organisation internationale du travail. Son engagement en faveur de l'égalité se traduit, concrètement, par la mise en place de nombreuses mesures législatives ou autres.

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur [...] le sexe... » (art.10)

Source : *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, Gouvernement du Québec, 1975

Le Québec a tout lieu d'être fier des avancées accomplies qui ont été portées par un mouvement des femmes dynamique et diversifié, regroupant des personnes actives dans le milieu communautaire, dans les syndicats et les universités, dans l'administration publique et le monde politique, réparties sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, dans la foulée du programme d'action de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (1995), de nombreux États s'engagent dans des actions plus structurées en faveur de l'égalité. Le Québec doit donc continuer à faire preuve de dynamisme et de leadership pour incarner le mieux possible, au jour le jour, l'idéal d'égalité sur la base d'un nouveau contrat social qu'il s'efforce de faire partager à l'ensemble des acteurs sociaux aussi bien qu'aux personnes, sur une base individuelle.

Les grandes avancées
des Québécoises

Depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne, en 1975, la discrimination selon le sexe est officiellement interdite au Québec. À partir de ce moment, les efforts se sont intensifiés pour corriger des différences de traitement présentes dans les lois. Des moyens concrets d'action ont aussi été mis en place pour arriver à une plus grande égalité dans les faits. Ces interventions ont permis de modifier, souvent en profondeur, la vie des Québécoises, notamment au regard de leur situation économique, du contrôle sur leur santé reproductive, des droits matrimoniaux, des droits parentaux, de l'organisation des services de garde ainsi que de la reconnaissance et de la prévention de la violence faite aux femmes. Quelques statistiques illustrent les transformations majeures qui se sont produites dans la vie des Québécoises au cours des trois dernières décennies.

En éducation: les femmes ont réalisé un rattrapage remarquable comme le démontrent les données comparatives sur le dernier diplôme obtenu par deux générations de Québécoises, celles qui sont âgées de 25 à 34 ans en 2001 et celles qui, appartenant à ce même groupe d'âge en 1971, ont de 55 à 64 ans en 2001. Parmi les plus jeunes, 30,8 % détiennent un certificat, diplôme ou grade universitaire en 2001 et 24,1 %, un certificat ou un diplôme collégial alors que les pourcentages comparables dans le groupe plus âgé ne s'élèvent qu'à 14,9 % et 9,4 %.

Sur le marché du travail: 57,7 % des Québécoises de 15 ans et plus font partie de la main-d'œuvre en 2001 (33,9 % en 1971). Les mères ont une présence plus soutenue sur le marché du travail. En 2002, 73,3 % de celles qui sont âgées de 20 à 44 ans et dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans font partie de la population active tandis que c'était le cas de 30,3 % d'entre elles en 1976.

Concernant les revenus d'emploi: les femmes gagnent, en moyenne, 69,1 % du salaire des hommes en 2001 (contre 52,3 % en 1971). Ce pourcentage atteint 77,9 % lorsqu'on considère uniquement les femmes et les hommes ayant travaillé toute l'année à plein temps (contre 58,9 % en 1971).

Dans les différents lieux de pouvoir: en 2004, les femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec représentent 32 % des députés et 32 % des ministres contre 0,9 % et à 4,3 % en 1970. À l'époque, on retrouvait à l'Assemblée nationale une seule femme qui était à la fois députée et ministre. En 2003, à la Chambre des communes, les femmes comptent pour 25,3 % des élus québécois alors que ce pourcentage ne s'élevait qu'à 4 % en 1972. En février 2003, les femmes comblent 10,9 % des postes de maires et 24,1 % des postes de conseillers. En 1980, les 21 mairesses ne représentaient que 1,5 % de l'ensemble des maires et mairesses et les 339 conseillères, que 3,8 % du nombre total des conseillers et conseillères. Dans la haute fonction publique, de 1994 à 2003, la proportion de femmes aux postes de sous-ministres et sous-ministres adjoints est passée de 11,8 % à 25 % et pour la présidence d'organismes, de 5,6 % à 23,5 %, des gains pour le moins appréciables.

Les inégalités
et obstacles persistants

Malgré d'indéniables avancées, des inégalités et des obstacles subsistent encore pour les Québécoises. D'entrée de jeu, il faut rappeler que les discriminations qui touchent les femmes sont souvent amplifiées lorsque d'autres discriminations s'y ajoutent en raison de l'origine ethnique, de l'appartenance à des communautés autochtones, de la religion, du handicap physique ou de la déficience mentale, de l'orientation sexuelle, de l'âge ou de la condition sociale.

Plusieurs facteurs expliquent la persistance des écarts. Un des premiers concerne les conséquences toujours réelles de la **maternité et des responsabilités familiales**. De nos jours, même si les pères s'impliquent un peu plus dans la sphère privée que par le passé, les femmes, même les plus scolarisées, voient leur autonomie économique se fragiliser avec la venue d'un enfant. Ce désavantage va persister durant toute la vie puisqu'un retrait momentané ou partiel du marché du travail aura des effets jusqu'à la retraite. Leurs cotisations aux différents régimes de retraite privés ou publics et leurs économies seront moindres que celles des hommes ou des femmes sans enfants.

La maternité est encore un facteur qui ralentit la carrière, faute de mesures de **conciliation travail-famille** adéquates et d'un partage équitable des tâches familiales et domestiques entre les conjoints. Sans compter que l'aide à un proche malade ou en perte d'autonomie et la **responsabilité des parents âgés** viennent souvent s'ajouter à la charge de travail des femmes, avec les mêmes effets contraignants.

Sur le **plan économique,** les écarts entre les femmes et les hommes sont encore importants. Les femmes participent moins que les hommes au marché du travail et, lorsqu'elles sont en emploi, les travailleuses occupent plus souvent un poste à temps partiel que les travailleurs. À temps plein, elles gagnent toujours moins que les hommes. Dans le cas de ce dernier groupe, on explique généralement l'écart entre les gains moyens des femmes et ceux des hommes par plusieurs facteurs (durée de la semaine de travail, professions occupées et secteurs d'activité, années d'expérience de travail, etc.). Cependant, la plupart des études reconnaissent qu'une partie de cet écart reste inexpliquée et peut être attribuée à la discrimination.

La **concentration des travailleuses et des travailleurs dans des métiers et secteurs différents** semble encore être une caractéristique du marché du travail malgré les efforts qui ont été déployés pour briser les ghettos d'emploi et influencer l'orientation scolaire des filles et des garçons. En effet, certaines choisissent maintenant des professions autrefois exercées surtout par les hommes – médecine, administration, droit –, mais les femmes, en général, hésitent encore à se diriger vers des métiers non traditionnels, des carrières en informatique, en sciences appliquées où, pourtant, les perspectives d'emploi sont souvent excellentes. La difficulté de s'intégrer à des

« Les répartitions actuelles du travail, du pouvoir et des responsabilités selon le sexe sont non seulement préjudiciables aux femmes, mais, quoique de manière moins évidente, aux hommes aussi; elles sont en outre dysfonctionnelles pour le monde complexe du nouveau millénaire…

La suppression des discriminations contre les femmes n'est pas le problème, c'est un élément crucial de la solution. Si l'on parvient à l'égalité, c'est la société dans son ensemble qui s'en trouvera enrichie. »

Source: Conseil de l'Europe. *Promouvoir l'égalité entre les sexes: un défi commun aux femmes et aux hommes*, recueil de textes préparé par la Direction Générale des Droits de l'Homme, p. 31 et 32, extrait du Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes sur les priorités futures, les stratégies et les méthodes de travail dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, partie 1, « Voies à suivre pour un avenir libéré de l'inégalité entre les femmes et les hommes », Strasbourg, 2002.

milieux plus masculins est encore perceptible. De leur côté, les hommes sont peu enclins à envahir des domaines traditionnellement féminins (secrétariat, enseignement au primaire, soins infirmiers, etc.).

La **violence** sous toutes ses formes (agressions physiques, inceste, agressions à caractère sexuel, sévices envers les plus âgées, prostitution, trafic, homicide, etc.) subie par les femmes constitue un fléau social dont les répercussions sur les victimes sont exponentielles. Les études font de plus en plus le lien entre violence conjugale, inégalité sociale, économique et domination d'un sexe sur l'autre. Les stéréotypes masculins sont également en cause dans les comportements violents. Enfin, tous les hommes sont aussi touchés par ce phénomène dans la mesure où, bien que non violents pour la plupart, ils peuvent être considérés, étant donné leur sexe, comme potentiellement dangereux dans certaines circonstances (le soir, dans les endroits non éclairés ou déserts, dans les stationnements, etc.).

Du côté de la **participation aux instances de pouvoir**, que ce soit à l'Assemblée nationale, à la Chambre des communes, en politique municipale, dans l'administration publique, dans le milieu des affaires, etc., les femmes ont fait des progrès importants. Cependant, les avancées ne sont pas les mêmes partout et il reste du chemin à parcourir pour atteindre la parité dans tous les secteurs.

Ces inégalités et ces obstacles persistants, tout comme l'émergence de nouveaux éléments de contexte, tant économiques que sociaux ou politiques, invitent à franchir une nouvelle étape pour incarner les valeurs d'égalité entre les sexes et de respect des droits des femmes auxquelles sont attachés les Québécoises et les Québécois.

En effet, au moment où la société québécoise fait face à des défis exigeants liés aux enjeux économiques et démographiques, tout doit être mis en œuvre pour que les femmes comme les hommes puissent réaliser tout leur potentiel et participer pleinement au développement du Québec.

Proposition de stratégie

Trois approches
pour concrétiser l'idéal d'égalité

Le projet proposé prévoit de poursuivre les actions du passé en faveur de l'égalité tout en élargissant la perspective. En fait, il s'agit de renouveler le contrat social en faveur de l'égalité en élaborant une nouvelle stratégie reposant sur trois leviers d'intervention interreliés et complémentaires.

1er levier: il s'agit d'une **approche spécifique** pour corriger ou prévenir des inégalités vécues par les femmes. Elle permet de documenter les situations d'inégalités dont les femmes sont victimes et de concevoir des actions efficaces pour s'y attaquer.

Toujours nécessaire aujourd'hui, ce premier levier est le plus connu et celui qui a été le plus utilisé jusqu'à maintenant. Il s'appuie sur des interventions ciblées en faveur des droits des femmes. Certaines interventions gouvernementales illustrent bien des actions de ce type: la *Loi sur l'équité salariale*, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, les projets mobilisateurs portant sur la prévention des grossesses précoces et le soutien des mères adolescentes, l'entrepreneuriat féminin, le soutien à la progression des femmes dans les sciences et la technologie, le concours *Chapeau, les filles!* qui vise à diversifier les choix professionnels des étudiantes ou, encore, le programme *À égalité pour décider* qui appuie l'insertion des femmes dans la sphère politique.

2e levier: une **approche transversale** qui vise à ce que l'appareil gouvernemental intègre, dans ses façons de faire et ses décisions, une préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit de s'assurer que les lois, politiques, programmes et services publics dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, aillent dans le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes ou n'y contreviennent pas. C'est le rôle de l'approche intégrée de l'égalité (AIE) connue au Québec sous le vocable de analyse différenciée selon les sexes (ADS) qui a donné lieu à neuf projets dans sept ministères depuis 1997.

Cet outil permet de déceler les effets différenciés sur les femmes et les hommes des diverses décisions et actions de l'État. L'objectif est de porter une attention particulière à toutes les étapes de la conception et de l'application des politiques pour éviter de reproduire les biais sexistes qui peuvent être présents dans les institutions sociales ou les anciennes politiques.

3e levier: une **approche sociétale** qui vise à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu socialement partagé en mobilisant les différents acteurs sociaux et en intégrant davantage les hommes. L'État ne peut, à lui seul, porter le projet de l'égalité. Cette approche permet d'agir plus directement sur les rapports sociaux entre les femmes et les hommes et plus en profondeur sur les institutions.

L'approche sociétale implique des alliances avec des organisations à qui l'État transfère des responsabilités, comme les conférences régionales des élus, les commissions scolaires, les municipalités, en vue de les impliquer plus étroitement dans l'atteinte de l'égalité. Elle suppose aussi de continuer à partager cet objectif avec d'autres alliés, particulièrement, les groupes communautaires, les syndicats, les milieux de la recherche sociale.

Outre les organisations, les hommes et les garçons doivent eux aussi être impliqués. Plusieurs recherches et expériences mettent en évidence le rôle important qu'ils peuvent jouer dans l'instauration de l'égalité des sexes. À titre d'exemple, en Suède, depuis 1974, les gouvernements valorisent la fonction paternelle auprès des hommes, notamment par l'octroi d'un congé parental réservé aux pères et par des projets de formation. Des organisations internationales travaillent avec des hommes et des garçons dans les projets de coopération sur des sujets comme le partage des responsabilités familiales et ménagères, l'hygiène sexuelle et procréative et la pandémie du VIH-sida. Plus près de nous, des initiatives nées en Ontario, comme la Campagne du ruban blanc, visent à mobiliser la voix des hommes et des garçons contre la violence à l'égard des femmes.

Pour accélérer le progrès vers l'égalité de fait, l'État doit soutenir et encourager la responsabilisation et la participation des hommes à la construction de l'égalité. Il doit prendre les mesures nécessaires pour susciter et appuyer cet engagement.

Proposition d'orientations gouvernementales et d'axes d'intervention

Pour corriger les inégalités selon le sexe et l'élimination de toutes les discriminations sur cette base, sept orientations, assorties d'axes d'intervention, sont présentées au gouvernement. Ces propositions, qui se fondent sur une vision à long terme, font appel à l'engagement de l'État ainsi qu'aux alliances avec un ensemble d'acteurs sociaux concernés.

Elles tiennent compte des obstacles persistants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi du contexte politique et social qui soulève de nouveaux enjeux de société liés à la mondialisation économique, à la démographie et aux changements dans la gouvernance.

1ère orientation

Favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires.

Dans le contexte actuel où on assiste à une certaine résurgence de rôles sociaux très marqués, lutter contre les stéréotypes en faisant la promotion de valeurs ou de comportements égalitaires s'impose. Cette question devrait être réinscrite au cœur de l'action gouvernementale, être traitée avec autant d'intensité que dans les années 70 et 80 et devenir une cible prioritaire pour l'ensemble de la société.

L'État, comme dépositaire des valeurs de la société québécoise et principal responsable de leur concrétisation, joue un rôle de premier plan dans la transformation des rôles sociaux. Pour cette raison, il serait utile de **documenter les manifestations et les effets des stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que les stratégies efficaces pour les contrer dans les domaines où l'État exerce une responsabilité**. Plusieurs sujets mériteraient d'être approfondis tels la construction des rôles sociaux basés sur le sexe et l'intégration des stéréotypes, l'effet de la culture et des médias, des loisirs et des sports sur la reproduction et la diffusion des stéréotypes, la réussite éducative et la diversification des choix scolaires, la déségrégation du marché du travail et de la formation professionnelle ainsi que l'effet de l'intériorisation des stéréotypes sur la santé.

Axe 1

Depuis une quarantaine d'années, les filles et les femmes se sont graduellement libérées de l'enfermement lié à leur sexe et accèdent dorénavant à une diversité de perspectives sociales et professionnelles et ce, particulièrement au Québec. Ce processus est cependant loin d'être terminé. Les modèles féminins, qui privilégient la subjectivité, le rapport aux autres et la recherche de l'intime, bien que sources de bénéfices, entraînent souvent une participation moindre à la vie économique, sociale et politique. De leur côté, certains modèles masculins, axés sur l'affirmation

de soi ainsi que sur la conquête de l'espace public et des ressources, bien que positifs, amènent les hommes à se priver des richesses qu'apporte un investissement plus grand dans la sphère privée, tout en laissant derrière eux ceux qui ne parviennent pas à incarner ce modèle ou ne le souhaitent pas.

Axe 2

De plus, comme les rôles sociaux se construisent dès l'enfance, l'État doit **soutenir l'apprentissage du rôle parental dans une perspective égalitaire**. Par le biais de programmes, d'ateliers et de soutien à des initiatives régionales faisant la promotion de l'engagement paternel, les parents, le personnel enseignant et professionnel pourraient être encouragés à réfléchir sur les stéréotypes et sur les façons de développer des comportements favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Axe 3

Il est essentiel de **travailler de concert avec les centres de la petite enfance et le milieu scolaire pour éliminer les stéréotypes sexuels et favoriser la progression vers l'égalité entre les sexes**. On doit notamment accentuer les efforts pour éliminer toute conception stéréotypée des rôles masculins et féminins dans les programmes éducatifs, ainsi que chez le personnel enseignant et d'orientation, de manière à promouvoir les rapports égalitaires et le respect des différences. Il sera également important de s'assurer que l'information scolaire et professionnelle intègre une préoccupation explicite pour la diversification des choix de carrière et de vie, tant des filles que des garçons.

Axe 4

Il serait aussi souhaitable d'**amener les milieux de la culture, du sport et des loisirs ainsi que les médias à évaluer leur conduite par rapport à la diffusion des stéréotypes sexuels et sexistes et à la promotion de valeurs égalitaires**. L'influence des médias est déterminante dans la diffusion des stéréotypes et la construction de l'identité sexuelle. Or, des vidéo-clips et des magazines continuent de présenter les femmes comme des êtres soumis et passifs. L'usage d'images réductrices sévit aussi du côté des personnages masculins renforçant une conception de la masculinité basée sur la domination. Pour faire contrepoids, certains médias présentent des images de femmes dominatrices à côté d'hommes ridiculisés allant tout autant à l'encontre de modèles de rapports égalitaires.

Les pratiques sportives reflètent la division sexuée de la société. Les activités de loisir physique des femmes sont davantage à visée esthétique ou ludique (par exemple, la danse aérobique, le *work-out*, le *stretching*, l'aquaforme, etc.) et sont susceptibles de se réaliser dans des structures et des espaces autres que ceux proposés par le mouvement sportif. Au contraire, les sports faisant appel à la force physique, les disciplines qui exigent des compétences ou des savoir-faire techniques, scientifiques

ou technologiques, ou encore les activités se déroulant dans de grands espaces, sont considérés territoires masculins. De plus, les mêmes logiques prévalent dans le sport comme dans les entreprises, les administrations ou la politique : à mesure que l'on s'élève dans les hiérarchies, les femmes sont de plus en plus sous-représentées.

Axe 5

Soutenir les initiatives visant à **favoriser des relations plus égalitaires afin d'aider les jeunes à développer leur sens critique quant à l'exercice de leur sexualité et à la construction de leurs rapports amoureux** constitue une piste d'action intéressante. Nourris d'images XXX, dont l'accès n'a jamais été aussi facile, les jeunes ont un rapport à la sexualité de plus en plus génital, mécanique, où l'aspect relationnel est largement évacué. Dans ce contexte, il est essentiel que l'éducation sexuelle obtienne toute la place qu'elle mérite dans les cliniques jeunesse et dans les programmes scolaires et ce, dès le primaire. Elle devrait être structurée de manière à amener les jeunes à développer leur sens critique face aux modèles de sexualité qui leur sont présentés, en responsabilisant tout particulièrement les jeunes hommes quant aux pratiques sécuritaires et à la contraception et en tenant compte, le cas échéant, du contexte interculturel.

Axe 6

Pour que se concrétise l'idéal d'égalité entre les femmes et les hommes, il faut continuer à **soutenir les groupes qui interviennent en faveur de l'égalité** comme les groupes de femmes et ceux qui prônent l'égalité entre les sexes et les droits des femmes dans un contexte interculturel. Des ressources doivent être dégagées à l'intention des associations d'hommes qui suscitent une réflexion sur la construction de l'identité masculine, la définition et l'adoption de nouveaux comportements, attitudes ou rôles masculins en vue de contribuer à la construction d'une société égalitaire.

« Conscients que le rôle traditionnel de l'homme dans la famille et dans la société doit évoluer autant que celui de la femme pour parvenir à une réelle égalité de l'homme et de la femme, les États s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées : pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes ; pour s'assurer que l'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs "enfants et de voir à leur développement".» (art. 5)

Source : Organisation des Nations Unies. *Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes*, A.G. res. 34/180 U.N. GAOR Supp. (n° 46) à 193, U.N. Doc. A/34/46, entrée en vigueur le 3 septembre 1981, consultée à l'adresse URL :
http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5_CEDAW.pdf

2e orientation

Promouvoir l'égalité économique entre les femmes et les hommes et corriger les inégalités qui persistent dans le contexte d'une économie ouverte et mondialisée.

L'autonomie économique est une condition essentielle à l'expression de tous les autres droits. Or, malgré les progrès réalisés, l'égalité économique entre les femmes et les hommes n'est pas encore atteinte. L'affectation privilégiée des femmes aux soins des enfants, aux tâches domestiques et aux soins des proches non autonomes se traduit, à court et long termes, par un écart de revenu et de sécurité économique entre les femmes et les hommes. Le partage inégal des tâches et des responsabilités entre les femmes et les hommes dans la sphère privée affecte les choix de formation des filles et des garçons et trouve son écho sur le marché du travail encore marqué par la ségrégation professionnelle. Les différences d'intégration des travailleuses et des travailleurs se manifestent sur plusieurs plans: secteurs économiques, professions, niveaux hiérarchiques, échelles salariales, statuts d'emploi, horaires de travail, fréquence des entrées et sorties de la main-d'œuvre, protection sociale.

Axe 1

Pour corriger ces inégalités, il est nécessaire de **continuer de miser sur la formation initiale, développer une culture de formation continue, encourager la diversification professionnelle et soutenir l'insertion en emploi**. Le gouvernement est invité, par exemple, à continuer de souscrire activement au principe de la démocratisation des études sur tout le territoire (programmes d'aide financière aux études, encadrement des frais de scolarité, aide fiscale significative durant les études, accessibilité géographique des institutions d'enseignement et des programmes de formation, etc.). De plus, avec les différents acteurs sociaux concernés, il est essentiel de maintenir les efforts pour intéresser les garçons à des domaines à prédominance féminine et attirer les filles dans des secteurs traditionnellement masculins.

Axe 2

Le gouvernement devrait, **dans un contexte de mondialisation, poursuivre les efforts pour éliminer les écarts entre les femmes et les hommes sur le marché du travail**. Le développement accéléré des technologies, la société des savoirs et l'économie ouverte dans lesquels baigne le Québec comportent leur lot d'occasions à saisir. En effet, les personnes qui oeuvrent dans les domaines les plus innovateurs et dynamiques, des secteurs souvent liés à l'exportation, jouissent habituellement de conditions de travail enviables et de bonnes chances d'avancement. Pour qu'il y ait rattrapage global pour les femmes sur le plan des revenus, les travailleuses se doivent d'investir les professions d'avenir et les secteurs prometteurs.

Cependant, la mondialisation, qui exacerbe les préoccupations pour le rendement et la compétitivité, comporte ses écueils. La recherche grandissante d'une flexibilité maximum de la main-d'œuvre entraîne une montée du travail atypique. Dans de tels cas, les travailleuses et les travailleurs peuvent difficilement, en l'absence de sécurité économique, échafauder des projets personnels à long terme comme d'avoir des enfants.

Pour que les femmes continuent d'opérer un rattrapage sur le marché de l'emploi, on doit protéger les acquis législatifs (par exemple la *Loi sur les normes du travail* ou le retrait préventif) et maintenir la portée des lois correctrices, comme la *Loi sur l'équité salariale*. Il importe aussi d'évaluer leur efficacité pour, au besoin, les ajuster au nouveau contexte économique. Compte tenu de la montée du travail atypique, on sera aussi appelé à adapter la législation pour améliorer les conditions de travail des personnes qui vivent ces situations.

« les inégalités fondées sur le genre affectent à la fois la productivité, le rendement et le progrès économique. En suscitant des obstacles à la présence des femmes sur le marché du travail, en refusant systématiquement aux femmes et aux hommes l'accès à certaines ressources, à des services publics et à des activités de production, la discrimination fondée sur le genre empêche la croissance économique et, du même coup, l'amélioration des conditions de vie. »

Source : Rapport de la Banque mondiale sur les politiques de développement. *Genre et développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin pour l'édition française, 2003, p. 10 et ch. II, p. 75-109.

Le gouvernement est aussi appelé à **adapter la protection sociale et la fiscalité à la mouvance de l'environnement social et économique**. Comme les femmes ont, au cours de leur vie, une espérance de revenu inférieure à celle des hommes et conservent une implication plus grande dans la famille, elles sont généralement plus vulnérables lorsqu'elles sont confrontées aux aléas de l'existence comme la maladie, le chômage, le vieillissement, une séparation, un divorce ou le décès du conjoint.

Qu'il s'agisse de répondre aux impératifs de l'équilibre budgétaire ou de se rapprocher d'un modèle marchand de prestations des services dicté par des accords internationaux de commerce, l'État peut chercher à remettre en question la portée générale des services publics dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Une telle orientation porterait atteinte à la sécurité économique et sociale d'une partie importante de la population, parmi la moins fortunée, et affecterait bon nombre de femmes.

3e orientation

Susciter la reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes et mettre en place les conditions pour une meilleure articulation des temps sociaux.

Le rythme accéléré avec lequel les femmes ont intégré le marché du travail, la lente évolution de la participation des hommes dans la sphère domestique, le retard dans l'adaptation des structures et des modes de fonctionnement aux nouvelles réalités des familles, les exigences du marché du travail et de la participation sociale ainsi que les transformations majeures de la société québécoise sont autant d'éléments qui contribuent à complexifier l'articulation des temps sociaux.

La conciliation travail-famille repose sur l'adoption de mesures qui s'adressent aux individus, mais elle réclame aussi un changement de culture dans les organisations. Celles-ci doivent particulièrement reconnaître la contribution à la société des personnes, majoritairement des femmes, ayant soin de proches.

Axe 1

L'importance de l'enjeu commande que l'État et les acteurs sociaux s'engagent à **promouvoir un meilleur partage des responsabilités familiales et domestiques entre les conjoints**. Pour assurer l'égalité des femmes et des hommes tant dans la sphère privée que dans la sphère publique, des mesures doivent être instaurées, entre autres, pour amener les hommes à s'engager davantage dans l'univers domestique et familial. Le congé parental, lorsqu'il est pris par l'homme, apparaît comme une des mesures qui peut favoriser un changement dans la division traditionnelle du travail entre les sexes. À cet égard, des congés parentaux, suffisamment incitatifs pour que les hommes soient intéressés à s'en prévaloir, devraient être réservés pour les pères, sans préjudice cependant pour les mesures destinées aux mères.

Axe 2

Pour **favoriser une meilleure articulation des temps sociaux**, plusieurs mesures doivent être mises de l'avant. Déjà, le gouvernement s'est engagé à doter le Québec d'une politique familiale dans laquelle se retrouve une préoccupation majeure pour la conciliation travail-famille, ce sujet étant reconnu comme un enjeu actuel du développement social et économique. Les services de garde à contribution réduite et le régime d'assurance parentale en sont aussi des éléments essentiels. De son côté, la politique de soutien à domicile vient compléter les outils favorisant la conciliation.

Si l'État a le pouvoir et le devoir d'intervenir directement auprès des familles en mettant sur pied des mesures favorables à l'exercice du rôle parental ou du soutien aux proches, il a aussi la capacité et la responsabilité de susciter la collaboration de partenaires sociaux sur ces questions.

Certaines entreprises ont intégré des mesures de soutien adaptées à la réalité de leur milieu (aménagement du temps de travail, horaires flexibles, temps partiel sur une base volontaire, congés parentaux, etc.). Cependant, toutes ne sont pas rendues au même point. Pourtant, celles qui ont pris de telles initiatives, de concert avec les syndicats et les travailleurs, en retirent des dividendes au-delà de ce qu'elles avaient prévu : un personnel plus productif et davantage attaché à l'entreprise. L'expérience a démontré que les dispositions en matière de conciliation travail-famille, sans pour autant être nécessairement spectaculaires et coûteuses, sont efficaces. De telles expériences méritent d'être reconnues et encouragées.

De nos jours, une proportion de plus en plus importante de la clientèle étudiante doit composer avec des responsabilités parentales. Par conséquent, le milieu de l'éducation doit lui aussi veiller à instaurer des mesures de conciliation des études avec la vie privée. Le retour progressif de congé de maternité, le report de travaux ou d'examens, des services de garde sur les campus sont d'autant d'initiatives permettant de faciliter la tâche des parents-étudiants.

Les municipalités, en tant que gestionnaires des milieux de vie, sont bien placées pour jouer un rôle de catalyseur ou de coordination sur cette question. D'ailleurs, plusieurs se sont déjà dotées de politique familiale. Différentes expériences menées au Québec ou en Europe se sont avérées très concluantes pour l'amélioration des services lorsque les autorités locales ont associé, à leur évaluation, des usagères et des usagers et qu'on a tenu compte de leurs suggestions pour les adapter. Ces démarches mériteraient d'être mieux connues et pourraient inspirer des interventions, notamment en matière de transport public, d'urbanisme, d'offre de services de loisirs ou liés au soutien à domicile.

Les pays nordiques, qui ont de très hauts taux de participation des femmes au marché du travail et qui sont également plus avancés en matière de partage des soins aux enfants entre les conjoints, connaissent des taux de fécondité plus élevés que les pays, comme l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne, où les rôles de l'homme et de la femme au sein de la famille sont demeurés plus traditionnels.

Source : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Natalité et interventions publiques, [recherche et rédaction : Laurent Roy], Québec, le Ministère, 2004, p. 26.

En tout temps, le gouvernement et les différents acteurs sociaux concernés doivent s'assurer que les mesures préconisées ou mises en œuvre pour soutenir les personnes responsables d'enfants ou de proches dépendants ne suscitent pas d'inégalités sociales ou ne creusent pas les disparités entre la situation socioéconomique des femmes et celle des hommes. À cet effet, elles auraient intérêt à être soumises, avant leur adoption, à l'approche intégrée de l'égalité (AIE) en raison de l'éclairage que fournit cet outil.

4e orientation

Améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes.

Atteindre et maintenir le meilleur état de santé possible constituent un enjeu majeur pour tous les êtres humains. Toutefois, il ne se présente pas de la même façon pour les femmes et pour les hommes en raison des caractéristiques biologiques et de l'exposition à des risques différents associés à leurs rôles sociaux, leurs conditions de vie, leurs emplois, leurs attitudes face à la santé et à l'utilisation des services sociosanitaires.

En fait, le défi qui se présente au réseau de la santé et des services sociaux est d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en réalisant le délicat équilibre entre, d'une part, tenir compte des différenciations sexuelles découlant de facteurs biologiques et des rôles sociaux et, d'autre part, éviter la perpétuation des stéréotypes lors des interventions sociosanitaires.

Axe 1

Pour y arriver, le gouvernement doit s'engager à **appliquer l'approche intégrée de l'égalité (AIE) à la planification, à l'organisation et à l'évaluation des services de santé et des services sociaux, afin de s'assurer qu'ils soient adaptés aux réalités différenciées des femmes et des hommes**, autant en matière de santé physique, mentale que sexuelle et reproductive.

Plusieurs données illustrent l'importance d'appliquer l'AIE. Ainsi, des études démontrent que la socialisation différente des femmes et des hommes les emmène à adopter des comportements distincts à l'égard de leur propre santé et de celle de leurs proches. Ainsi, en général, les femmes développent des comportements plus favorables à la protection de la santé tandis que les hommes sont davantage enclins à adopter des comportements à risque.

Les rapports entre les femmes et les hommes ont un impact sur la santé et le bien-être. Il est en effet établi que les rapports égalitaires contribuent à la diminution des grossesses précoces, des grossesses non planifiées et de la propagation des MTS et du VIH-sida. D'ailleurs, l'ONU préconise qu'en matière de planification des naissances et d'hygiène sexuelle, les hommes soient considérés comme une partie de la solution et qu'à ce titre, ils soient amenés à prendre leur part de responsabilités.

> Tant que le lien entre la promotion de la santé et l'égalité des sexes ne sera pas pleinement reconnu, il sera difficile d'élaborer des stratégies qui ne fassent pas appel aux intérêts rivaux des groupes en les jouant les uns contre les autres.
>
> Source: Conseil de l'Europe. *Promouvoir l'égalité entre les sexes: un défi commun aux femmes et aux hommes*, recueil de textes préparé par la Direction Générale des Droits de l'Homme, Strasbourg, mai 2002, p. 33.

La santé et le bien-être des personnes sont également influencés par la situation économique. De nombreux écrits sur la santé des populations indiquent que les personnes pauvres adoptent moins souvent de saines habitudes de vie, ont plus de comportements à risque, sont plus affectées par la maladie et meurent plus jeunes que les personnes riches. Or, les statistiques démontrent que la pauvreté touche davantage les femmes et ce, dans tous les groupes sociaux.

Plus particulièrement en matière de santé mentale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), tout comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), reconnaît que le sexe d'une personne est l'un des déterminants importants. Les conditions de vie et la socialisation des femmes et des hommes jouent un rôle majeur en matière de santé mentale. Elles influencent notamment les stratégies utilisées pour se réapproprier la conduite de leur vie.

Pour toutes ces raisons, la formation à l'approche intégrée de l'égalité (AIE) et son application par des personnes expérimentées doivent être rapidement généralisées à l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux, tant aux paliers national que régional ou local. L'AIE devra notamment être utilisée pour adapter les services de santé et de bien-être, déterminer les actions de prévention, de dépistage et de traitement ainsi que dans le domaine de la recherche en santé. Cette approche pourra aussi permettre de mieux cibler les actions de promotion liées aux habitudes de vie de chacun des sexes.

Le réseau sociosanitaire est invité à **adopter des mesures spécifiques aux groupes doublement discriminés**. Le réseau devrait prendre en considération les difficultés des personnes qui vivent de la discrimination, que ce soit en raison de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique ou culturelle, de leur âge ou de leurs limitations d'activités. Dans ces cas, des mesures spécifiques à visée correctrice s'imposent. Il est souhaitable que les organismes de santé et de services sociaux, nationaux, régionaux ou locaux, se dotent des moyens pour systématiser leur connaissance des réalités de ces personnes et adoptent des mesures leur assurant l'accessibilité à des services spécifiques.

5e orientation

Éliminer toute violence et atteinte à la dignité ou à l'intégrité subies en raison du sexe.

Depuis la fin des années 1970, au Québec, la violence conjugale et sexuelle est devenue une préoccupation de société et non plus une affaire d'ordre privé. Cependant, malgré une prise de conscience collective de ses conséquences désastreuses, tant au plan individuel que social, et malgré de nombreuses actions concertées pour la contrer, elle continue aujourd'hui de faire de nombreuses victimes, notamment chez les jeunes femmes.

Les enquêtes en matière de violence indiquent que les femmes autochtones, les femmes des communautés culturelles, les femmes immigrantes, les femmes handicapées, les lesbiennes ainsi que les femmes prostituées, toxicomanes et itinérantes sont plus à risque et plus vulnérables à la violence conjugale. De plus, on commence à mieux connaître les diverses situations d'abus et d'exploitation de nature criminelle que subit la population aînée où les femmes sont nettement majoritaires.

Axe 1

Devant cette situation, il est primordial que le gouvernement, ainsi que les acteurs sociaux concernés, continuent de **développer et consolider les services visant à éliminer la violence conjugale, les agressions sexuelles et les abus contre les personnes aînées**.

On doit notamment s'assurer de la disponibilité du soutien et des services adéquats pour les femmes victimes de violence et leurs enfants, partout sur le territoire québécois et ce, tant dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux que dans les organismes communautaires. Dans l'administration de la justice, les efforts doivent être poursuivis pour améliorer substantiellement la sécurité des personnes victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel, en tenant compte des besoins spécifiques des clientèles plus vulnérables et plus à risque.

Il serait souhaitable d'intervenir en amont des situations de violence en mettant sur pied un programme national de promotion et de prévention comprenant une campagne nationale de sensibilisation. Une telle initiative permettrait d'associer des hommes à la dénonciation de la violence. Ce serait l'occasion de promouvoir le respect de l'intégrité et de la dignité de toutes les personnes, les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, de prévenir la violence dans les relations de couple et de diminuer la tolérance sociale envers ce phénomène.

Axe 2

Le gouvernement se doit aussi de **lutter contre l'exploitation sexuelle**. Les recherches sur l'industrie du sexe (prostitution de rue, agences de danseuses ou d'escortes, salons de massage, etc.) permettent de constater qu'il y a de plus en plus de jeunes personnes, généralement des

femmes, qui offrent des services sexuels pour assurer leur subsistance. Ces personnes vivent un niveau de violence très important, provenant à la fois des clients, des proxénètes, des autres prostituées et de la population.

Par ailleurs, il est essentiel que les personnes prostituées puissent avoir accès à des services sociaux, de santé, policiers et judiciaires exempts de discrimination. De plus, des services doivent être disponibles pour toutes les personnes prostituées désirant quitter ce milieu. Des mesures doivent aussi être mises en place pour prévenir l'entrée des personnes mineures dans la prostitution, notamment par la lutte à la pauvreté et au décrochage scolaire.

« Depuis trente ans, nous assistons à une sexualisation de la société. Cette sexualisation est fondée sur l'inégalité sociale, ce qui a pour effet de rendre l'inégalité très profitable. La société est désormais saturée par le sexe: et le marché du sexe en pleine croissance et mondialisé exploite avant tout les femmes et les enfants… ».

Source : Richard POULIN, dans Recueil de textes – Université féministe d'été 2004, p. 176, tiré de *Revue Tiers-Monde*, t. XLIV, n° 176, octobre-décembre 2003.

Toujours en matière de prostitution, le gouvernement est invité à suivre de près les impacts des approches législatives adoptées dans d'autres pays, en privilégiant une perspective d'analyse fondée sur la recherche de relations égalitaires entre les femmes et les hommes.

Des mécanismes devraient être mis en place pour lutter contre le trafic sexuel des femmes et des enfants, mais aussi contre toutes autres formes d'exploitation sexuelle, notamment la cybercriminalité, le tourisme sexuel et la prolifération du matériel pornographique comportant des actes de violence.

Axe 3

Des outils d'information et de sensibilisation doivent être développés pour **contrer les mutilations génitales et améliorer l'intervention auprès des victimes**. Les mutilations font en effet partie de la réalité de certaines femmes immigrantes du Québec. Pour être efficace, la sensibilisation doit reposer sur une connaissance des traditions et des croyances à la base des mutilations. Toute intervention doit être menée avec les communautés concernées. Il est primordial que les femmes qui ont subi de telles mutilations reçoivent des soins de santé et des services sociaux appropriés à leurs besoins. Les mutilations génitales sont considérées, en vertu du *Code criminel* canadien, comme un acte de violence criminelle grave et une violation des droits fondamentaux de la personne.

6e orientation

Soutenir l'exercice du pouvoir et de la participation sociale en toute égalité pour les femmes et les hommes, sur les plans national, régional et local.

C'est par la participation sociale et l'exercice du pouvoir que les personnes contribuent à orienter les destinées de leur collectivité et posent des actions qui façonnent leur milieu de vie. Dans cette perspective, le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est une question de santé démocratique essentielle. Or, le déficit persistant de la présence féminine dans les institutions démocratiques finit par jeter un discrédit sur les institutions elles-mêmes. Il est en outre déplorable que la société se prive d'une partie de ses talents au moment où les défis de la gouvernance se complexifient.

Axe 1

L'égalité entre les femmes et les hommes exige que les femmes puissent à part égale participer à la prise de décision collective et soumettre à la discussion toute question qui leur apparaît capitale au regard du développement de la société. **Viser la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère politique** constitue un enjeu démocratique d'importance.

À cet égard, les partis politiques nationaux et municipaux ont un rôle clé à jouer, notamment en se donnant des outils favorisant le recrutement d'un nombre égal de candidates et de candidats aux élections. Dans le cadre de leur fonction de formation, d'accueil et de soutien de leurs membres, les partis pourraient intensifier leurs actions à l'égard des femmes. Ils doivent chercher à briser les stéréotypes technique-compétences-masculin versus social-qualité-féminin. De plus, les hommes parlementaires doivent jouer un rôle mentor auprès des femmes nouvellement arrivées en politique.

Les règles d'accès aux lieux de décision ont également une influence sur la représentation selon les sexes. Ainsi, des amendements ont été apportés aux lois constitutives des régies régionales de la santé et des services sociaux et des établissements de santé et de services sociaux pour susciter une représentation paritaire à leurs conseils d'administration. Cette orientation a eu une portée notable lors de la création des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. La nomination des membres des conseils d'administration en fonction d'une représentation sectorielle et sur la base d'une liste suggérant autant de candidatures féminines que masculines, ainsi que le recours à la cooptation, permettent d'apporter certains correctifs au déséquilibre hommes-femmes.

Contrairement à la rumeur voulant que les femmes ne soient pas intéressées par les plus hauts échelons au sein des entreprises en raison des difficultés de conciliation travail-famille, une étude s'appuyant sur un important sondage mené aux États-Unis par Catalyst signale que, chez les cadres supérieurs, autant de femmes (55 %) que d'hommes (57 %) visent le poste de PDG. Les femmes qui ont des enfants à la maison désirent même la fonction de présidente avec un peu plus d'ardeur que celles qui n'en ont pas (55 % contre 46 %).

Source : Sophie COUSINEAU. « Elles veulent LE job », *La Presse*, 19 juillet 2004.

Le programme *À égalité pour décider*, mis sur pied par le gouvernement du Québec en 1999 et reconduit en 2003-2004 constitue une initiative intéressante à maintenir. Ce programme soutient l'augmentation du nombre de femmes dans les postes décisionnels. Pour l'année 2004-2005, des améliorations ont été apportées au programme permettant d'accueillir les projets d'organismes à but non lucratif locaux et régionaux, ainsi que ceux qui seront soumis par des groupes nationaux et par des membres des communautés autochtones, amérindiennes ou inuits.

Viser la participation égale des femmes et des hommes dans la sphère économique constitue aussi une priorité. Encore aujourd'hui, à la direction des entreprises, la présence des femmes demeure faible. Près de la moitié des 101 firmes québécoises faisant partie des 500 plus grandes entreprises canadiennes ne comptent pas de femmes dans leur conseil d'administration.

Axe 2

Pour influencer la situation en faveur d'un meilleur partage du pouvoir économique entre les femmes et les hommes, le gouvernement peut donner exemple en nommant davantage de femmes au sein des conseils d'administration des organismes gouvernementaux à mission économique, telles les grandes sociétés d'État. Il a aussi la possibilité d'appuyer des projets visant une présence accrue des femmes dans ces institutions.

Le gouvernement doit continuer à **viser la participation égale des femmes et des hommes dans l'administration publique** où les titulaires de postes de responsabilité détiennent une part importante de pouvoir. Dans la haute fonction publique, la proportion de femmes aux postes de sous-ministres et sous-ministres adjoints a augmenté au cours des dernières années grâce à une volonté politique non équivoque. Si les résultats sont encourageants, on demeure toutefois encore loin de l'égalité. Plusieurs actions gouvernementales pourraient cependant contribuer à atteindre cet objectif comme relancer le programme d'accès à l'égalité pour les femmes (PAE) pour les postes d'encadrement supérieur, accroître le nombre de femmes dans la haute fonction publique et viser la parité de représentation lors de la nomination de membres au conseil d'administration des organismes publics et parapublics.

Axe 3

Pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut **reconnaître l'apport de la participation sociale et offrir les conditions propices à son exercice**. La participation sociale renvoie à la responsabilité de chacune et de chacun de s'informer, de défendre ses points de vue, de participer aux débats collectifs et de contribuer dans la mesure de ses capacités à l'amélioration continue de sa qualité de vie et de son milieu.

Axe 4

Comme les organismes communautaires contribuent à la participation sociale et à la vitalité démocratique, le gouvernement doit maintenir et consolider le soutien qu'il accorde aux groupes communautaires autonomes. Rappelons que pour favoriser la participation de la population, les acteurs sociaux pourraient mettre en place des initiatives en matière d'éducation à la citoyenneté pour favoriser l'égalité de participation entre les filles et les garçons.

7e orientation

Assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement.

L'État, comme dépositaire des valeurs de la société québécoise et principal responsable de leur concrétisation, doit affirmer fermement sa volonté politique quant à la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'adoption d'une politique à cet effet constitue une voie des plus sûres pour inscrire l'égalité parmi les objectifs fondamentaux de l'action gouvernementale et de l'engagement sociétal ainsi que pour réunir les moyens et les conditions nécessaires à sa mise en œuvre. Au cours des trois dernières décennies, beaucoup de mesures ont été adoptées, beaucoup de projets ont été réalisés au sein du gouvernement du Québec en vue de l'égalité entre les femmes et les hommes. La conjoncture réclame maintenant de passer à une autre étape, plus systémique : faire de l'égalité un principe directeur de l'action gouvernementale. Pour y parvenir, il est essentiel, dans un premier temps, de **doter l'appareil d'État des ressources nécessaires à la réalisation de l'égalité**. Ces ressources humaines, organisationnelles et financières doivent être consacrées à l'objectif de l'égalité, tant au plan national que régional. Elles devraient être utilisées à des fins de recherche, de conseil, d'animation, de sensibilisation, d'information et de soutien à l'action. Pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit réellement un principe directeur de l'action gouvernementale, l'ensemble de l'appareil de l'État doit être mis à contribution.

Axe 1

De plus, le gouvernement, dans le cadre de la régionalisation, a délégué des pouvoirs à plusieurs instances qui devraient être liées par une éventuelle politique gouvernementale de l'égalité. On pense principalement aux conférences régionales des élus (CRÉ), aux municipalités régionales de comté (MRC), aux municipalités, aux centres locaux de développement (CLD), aux commissions scolaires, aux agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux et aux conseils régionaux des partenaires du marché du travail. Dorénavant, tout devrait être mis en œuvre pour que chaque instance régionale et locale prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes et à l'accentuation des disparités régionales en la matière.

Axe 2

Comme il s'agit d'une question sociétale et politique de première importance, il sera souhaitable de **partager la responsabilité en matière d'égalité avec les parlementaires et les acteurs sociaux**. Actuellement, les parlementaires, qui représentent le niveau le plus élevé de l'imputabilité politique, se penchent sur les questions relatives à l'égalité des sexes, de façon ponctuelle, à

l'occasion de l'étude de projets de loi ou lorsqu'ils entendent des représentations à l'occasion de consultations publiques. Or, il serait souhaitable que la question de l'égalité fasse l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une commission parlementaire. Celle-ci fournirait notamment aux femmes et aux hommes préoccupés d'égalité entre les sexes un forum pour se faire entendre sur les questions qui les touchent et leur offrirait une possibilité d'influencer les études et évaluations gouvernementales qui documentent les répercussions des choix politiques sur la poursuite de l'égalité.

Pour concrétiser la volonté du gouvernement de travailler en partenariat avec les acteurs sociaux, il est proposé d'envisager la création d'une Table des partenaires de l'égalité. Celle-ci pourrait réunir, entre autres, des représentants gouvernementaux, syndicaux, des regroupements régionaux et municipaux, du milieu des affaires et de la santé. Cette table aurait essentiellement un objectif de mobilisation, de partage d'expériences et de concertation. Elle permettrait aussi à chaque groupe d'identifier les gestes à poser, dans son milieu respectif, pour concourir à l'objectif d'égalité.

Axe 3

Comme les inégalités ne sont pas toujours perceptibles d'emblée, s'y attaquer suppose d'abord de les mettre au jour. C'est pourquoi l'État doit **se doter de l'instrumentation adéquate pour mettre en œuvre la politique d'égalité, dont les statistiques ventilées selon le sexe et l'approche intégrée de l'égalité (AIE)**. L'avènement de la Banque de données des statistiques officielles, pilotée par l'Institut de la statistique du Québec, dans laquelle un grand nombre de ministères et organismes versent des données différenciées, contribue à renforcer l'habitude de produire de telles données et de prendre conscience de la pertinence d'utiliser des informations ventilées selon le sexe. Ces données sont essentielles pour utiliser l'approche intégrée de l'égalité. L'AIE devrait d'ailleurs s'appliquer aux grandes réformes et aux projets de loi qui ont le plus d'impact sur l'égalité dans des secteurs comme les services sociaux, la santé et l'éducation, la régionalisation, la réforme du mode de scrutin et le travail.

Axe 4

Il sera utile de **développer et partager les connaissances sur les plans régional, national et international**. En effet, l'étude des rapports sociaux de sexe et des réalités spécifiques aux femmes a donné lieu, dans le monde en général et au Québec en particulier, à une riche production de recherche scientifique multidisciplinaire. Cette expertise doit être maintenue et même développée pour inclure de nouveaux angles d'approches et documenter les différents enjeux liés à l'égalité.

Axe 5

De plus, en cohérence avec la *Loi sur l'administration publique* qui instaure une gestion par résultats, il est essentiel d'**assurer le suivi, l'évaluation et la reddition de comptes à l'égard de la politique de l'égalité aux paliers central et régional de l'appareil d'État**. En effet, comme cette politique est horizontale, tous les ministères et organismes sont concernés. Sauf exception, ils devraient être tenus de contribuer à la mise en œuvre de la politique par des engagements intégrés dans leur plan stratégique et par des actions posées dans leurs domaines d'expertise. Il serait également essentiel qu'ils participent au suivi de la politique par le développement d'indicateurs permettant de mesurer l'évolution de l'égalité dans les secteurs qui les concernent.

Enfin, les ministères devraient s'assurer que leur réseau régional ou que les instances qui relèvent de leur compétence contribuent au plan d'action ministériel et à son suivi et qu'ils soient soumis, comme eux d'ailleurs, à la reddition de comptes.

Conclusion

Le Québec a fait des pas de géant en matière d'égalité au cours des dernières années. Cependant, force est de constater que des inégalités et des obstacles persistants empêchent toujours les femmes de participer pleinement au développement de la société.

Afin de consolider son titre de chef de file en matière d'égalité, le Québec doit expérimenter de nouvelles stratégies pour réaliser le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait. Pour y arriver, il est essentiel que le gouvernement et l'ensemble des acteurs sociaux conjuguent leurs efforts et poursuivent des actions susceptibles d'amener la société québécoise à franchir cette étape essentielle avec succès.

Favoriser une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités entre les femmes et les hommes, créer les conditions pour que les unes et les autres puissent donner leur pleine mesure, sont synonymes de santé démocratique. En misant sur la réalisation de l'égalité, le Québec sera mieux outillé pour faire face aux multiples défis démographiques, économiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain.

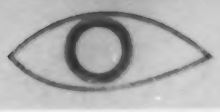

Cette brochure est une synthèse de l'avis intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Conseil du statut de la femme, 2004.

Directrice des communications
Thérèse Mailloux

Rédaction de la synthèse
Nathalie Beaulieu

Réalisation infographique
Guylaine Grenier

Toutes les publications éditées par le Conseil du statut de la femme peuvent être commandées en écrivant à l'adresse suivante:

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone: (418) 643-4326
Téléphone: 1 800 463-2851
Télécopie: (418) 643-8926
Adresse Web: www.csf.gouv.qc.ca

Les publications du Conseil peuvent être consultées dans ses bureaux régionaux.
La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

Ce document est aussi disponible en anglais.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-550-43293-2

© Gouvernement du Québec

Conseil du statut de la femme
Québec

Conseil du statut
de la femme

For a New Social Contract of Equality Between Women and Men

Summary

Québec

Conseil du statut de la femme
Québec

For a New Social Contract of Equality Between Women and Men (Summary)

ERRATUM

THE LAST SENTENCE OF THE FIFTH PARAGRAPH, PAGE 6, SHOULD READ :

Women made sizable gains in the senior civil service between 1994 and 2003, with the proportion of female deputy ministers and assistant deputy ministers rising from 11.8 % to 25 %, and agency presidents from 13.5 % to 34.1 %. (source : Secrétariat aux emplois supérieurs)

Conseil du statut
de la femme

For a New Social Contract of Equality Between Women and Men

Summary

Table of contents

Introduction 3

Equality: Realizing the Ideal 5

Québec, A Leader in Equality 5

Great Strides by Women in Québec 6

Persistent Inequalities and Obstacles 7

Proposed Strategie 9

Three Approaches to Realize the Ideal of Equality 9

Recommended Government Policy Focuses and Areas of Intervention 11

1st Policy Focus:
Promote the transformation of social roles by fighting female and male stereotypes and promoting equalitarian values and conduct 11

2nd Policy Focus:
Promote economic equality between women and men and correct persistent inequalities in an open, globalized economy 14

3rd Policy Focus:
Promote recognition of parenting and the support of dependents and develop conditions conducive to better organization of social time 16

4th Policy Focus:
Imprové health and welfare by adapting services to the differences between women and men 18

5th Policy Focus:
Eliminate all gender-based violence or violation of dignity or integrity 20

6th Policy Focus:
Support full gender equality in the exercise of power and social participation at the Québec-wide, regional, and local levels 22

7th Policy Focus:
Ensure gender equality is firmly entrenched in government 24

Conclusion 27

Introduction

As the policy *Sharing a future* on the status of women finished running its course, the Minister responsible for the Act respecting the Conseil du statut de la femme (CSF) law and for the Secrétariat à la condition féminine, Ms Michelle Courchesne, gave CSF a dual mandate in February 2004: to define the concept of equality as broadly as possible, and from the definition to recommend policy focuses and areas of intervention for a government policy promoting stronger alliances with all parts of Québec society.

The brief *For a New Social Contract of Equality Between Women and Men* is the result. It presents an overview of progress in Québec in the last thirty years, reports on persistent inequalities, and proposes a government strategy built on three levers to promote true equality between women and men. It identifies the main building blocks for a government policy aimed at furthering this democratic ideal.

Essentially, the brief recommends that the state make the fight against sexist stereotypes a priority, promote maximum economic independence for individuals, support the role of parents and family caregivers, promote and enhance health and welfare in a way that is mindful of the different needs of women and men, eliminate all gender-related violence, and foster equal participation between women and men in the various spheres of influence and at all decision-making levels.

Lastly, since the state plays a pivotal role in the pursuit of gender equality, it must draw on the powers and resources available to it to make this value the basis of a new social contract calling all of Québec society to action.

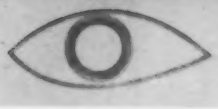

Equality

Realizing the Ideal

Realizing the ideal of equality between women and men entails remedying gender-based inequalities and eliminating all related discrimination. This ideal is one of equal rights, responsibilities, and possibilities. It requires freeing society of social hierarchies between men and women and discarding sex as a marker of social roles.

In Québec, of course, women have equal rights, but there remains work to be done to achieve actual equality. Gender inequality impedes personal, national, and societal growth, whereas equality is a powerful engine of development that benefits all of society.

Québec A Leader in Equality

Around the world and in Canada, Québec is recognized a leader in promoting equality between women and men. It has declared itself bound by a number of international human rights conventions, including the UN Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women and the main conventions of the International Labor Organization. Its commitment to equality translates into positive action through a multitude of legislative and other measures.

> *"Every person has a right to full and equal recognition and exercise of his human rights and freedoms without distinction, exclusion, or preference based on [...] sex..."* Section 10
>
> Source: *Québec Charter of Human Rights and Freedoms*, Government of Québec, 1975

Québec has every reason to be proud of the advances made with the help of a dynamic and diverse women's movement active throughout Québec in communities, unions, universities, the government, and politics.

Many states today, in response to the program of action drawn up at the United Nations' Fourth World Conference on Women (1995), are committing to taking more structured action to foster equality. Québec must therefore continue to show initiative and leadership to embody the ideal of equality as much as possible in everyday life, based on a new social contract shared with all the actors of society as well as individuals on a personal level.

Great Strides by
Women in Québec

With the adoption of the Charter of Human Rights and Freedoms in 1975, sex-based discrimination was officially outlawed in Québec. Ever since, efforts have been stepped up to remedy differing treatment before the law, and concrete action has been taken to achieve greater equality in real life. These initiatives have changed the lives of women in Québec, sometimes dramatically, particularly in terms of their economic circumstances, control over their reproductive health, marital rights, parental rights, daycare services, and the acknowledgement and prevention of violence against women. Statistics show the dramatic changes in the lives of women in Québec over the last decade.

Education: Women have gained remarkable ground, as illustrated by comparative statistics on diplomas among two generations of Québec women—the 25 to 34 age group in 2001 and the same age group in 1971, who were 55 to 64 in 2001. Of the younger group, 30.8% held a university certificate, diploma, or degree in 2001, and 24.1% a college certificate or diploma. For the older group, the figures were only 14.9% and 9.4% respectively.

Employment: In 2001, 57.7% of Québec women aged 15 and over were part of the labor force, versus 33.9% in 1971. Mothers are more present on the job market. In 2002, 73.3% of women aged 20 to 44 whose youngest child was under 6 years old were part of the labor force, compared to only 30.3% in 1976.

Employment income: On average, women earned 69.1% of the income earned by men in 2001 (versus 52.3% in 1971). Counting only women and men who worked full time for the entire year, the figure was 77.9% (versus 58.9% in 1971).

Halls of power: In 2004 in the National Assembly of Québec, 32% of elected representatives and 32% of ministers were women, compared to 0.9% and 4.3% in 1970 when there was only one woman who was both a member and minister. In the House of Commons, women accounted for 25.3% of elected officials from Québec in 2003, compared to only 4% in 1972. In February 2003, women held 10.9% of mayoralties and 24.1% of municipal council positions. In 1980, the 21 female mayors accounted for only 1.5% of mayors, and the 339 municipal councilors 3.8% of the total number. Women made sizable gains in the senior civil service between 1994 and 2003, with the proportion of female deputy ministers and assistant deputy ministers rising from 11.8% to 25%, and agency presidents from 5.6% to 23.5%.

Persistent Inequalities and Obstacles

Despite undeniable progress, women in Québec still face inequalities and obstacles. Discrimination against women is often magnified by other forms of discrimination on the basis of ethnic origin, native status, religion, physical or mental disability, sexual orientation, age, or social condition.

A number of factors are to blame for the persistent disparities. One of the foremost is the enduring impact of **maternity and family responsibilities**. Although fathers are now somewhat more involved at home than they were in the past, women's financial independence is weakened when a child is born—even that of the most educated women. This disadvantage continues for the rest of their lives, since a temporary or partial withdrawal from the job market has an impact that continues until retirement. They contribute less to public or private retirement plans and are not able to save as much as men or childless women.

Maternity also holds women back in their careers due to the lack of means for **reconciling work and family** and the unequal sharing of family and domestic tasks between spouses. In addition, women often have to care for a sick or dependent family member or **elderly parents**, which has the same limiting effects.

From an **economic standpoint**, the gender gap is still wide. Women are less active on the job market than men, and those who are employed are more likely to work part time. Women who work full time still earn less than men. The income disparity between full time workers is generally caused by a number of factors, such as the length of the work week, choice of profession and sector, and amount of experience. However, most studies show that a portion of this divide is still unexplained and may be due to discrimination.

Men and women are still concentrated in different trades and sectors on the job market, despite efforts to put an end to job ghettos and influence the academic choices of girls and boys. Some young women are now choosing professions that were once dominated by men—medicine, management, law—but in general, they still hesitate to go into nontraditional trades, or careers in computers or applied sciences, where job opportunities are often excellent. It still appears hard for women to make a place for themselves in traditionally male fields. Men, too, are rarely inclined to enter traditionally female jobs (secretarial work, primary education, nursing, etc.).

"The existing divisions of labour, of power and of responsibilities according to gender are not only harmful to women in particular and—less obviously—to men as well; they are also patently dysfunctional for the complex world of the next millennium.

Redressing discrimination against women is not the problem, it is a vital element of the solution. The achievement of equality will enrich society as a whole."

Source: Council of Europe, *Promoting gender equality: a common issue for women and men*, Compilation of texts prepared by the Directorate General of Human Rights, pp. 31–32, excerpt of the Final Report of Activities of the Group of specialists on future priorities, strategies and working methods in the field of equality between women and men, Part 1, "Guiding vision for a future that has overcome gender inequality," Strasbourg, 2002.

Violence against women in all its forms (physical assault, incest, sexual assault, elder abuse, prostitution, trafficking, homicide, etc.) is a social evil with exponential repercussions on its victims. Studies are drawing more and more connections between conjugal violence, social and economic inequality, and gender domination. Male stereotypes also play a role in violence. This phenomenon also affects all men, in that while most are not violent, they can be considered potentially violent in some circumstances simply because of their sex (nights, dark or deserted areas, parking lots, etc.).

As for **participation in the halls of power**, whether the National Assembly, the House of Commons, municipal politics, government, or business, women have made considerable progress. However, advances have not been consistent in all sectors, and progress remains to be made to achieve parity.

In the face of these persistent inequalities and obstacles, along with emerging economic and social realities, it is time to move into a new phase to give positive form to the values of gender equality and women's rights that Quebecers share.

In these times of great economic and demographic challenge in Québec, every effort must be made to help women and men achieve their full potential and take full part in the development of Québec.

Three Approaches
to Realize the Ideal of Equality

The proposed plan builds on and broadens past actions to promote equality. It reframes the social contract for equality through a new strategy rooted in three interrelated, complementary levers of intervention.

1st lever: A **specific approach** to redress or prevent inequalities against women. The approach entails documenting the inequalities that women suffer and designing effective means to overcome them.

Still necessary today, this first lever is the best known and most used to date. It is founded on targeted initiatives to promote women's rights. A number of governmental initiatives are good examples: the Pay Equity Act, the policy on conjugal violence, mobilizing projects on the prevention of early pregnancy and support of adolescent mothers, female entrepreneurship, support for women in science and technology, the *Chapeau, les filles!* contest to diversify young women's career choices, and the program *Decision-making, A matter of equality*, which promotes women's participation in the political sphere.

2nd lever: A **cross-sector approach** by which gender equality is made an integral part of government procedures and decision-making processes. The government must ensure that its laws, policies, programs, and public services as a whole, and particularly the most visible ones, enhance gender equality, or do not infringe on it. This approach is known as gender mainstreaming (GM), or gender-based analysis (GBA) in Québec, upon which nine projects have been developed in seven departments since 1997.

This tool is used to detect the discriminatory effects of government decisions and actions on women and men. The objective is to closely consider all steps of policy development and enforcement to avoid reproducing the sexist biases that may exist in social institutions or former policies.

3rd lever: A **societal approach** that makes gender equality a common societal concern by rallying the support of various stakeholders and bringing more men into the efforts. The government cannot create equality all on its own. This approach more directly targets the social relations between women and men and provides for more comprehensive action in institutions.

The societal approach entails partnerships with the organizations to which the state has transferred powers, such as regional conferences of elected officials, school boards, and municipalities,

to involve them more directly in the pursuit of equality. It also requires that other partners—particularly community groups, unions, and social researchers—continue to share this objective.

In addition to organizations, men and boys must also be involved. Research and experiments illustrate the important role they play in building equality between the sexes. For example, Sweden's governments have been supporting the paternal role since 1974, notably through parental leave for fathers and training projects. International organizations work with men and boys in cooperative projects on issues such as sharing family and domestic responsibilities, sexual and reproductive hygiene, and the HIV/AIDS pandemic. Closer to home, initiatives like the White Ribbon Campaign in Ontario bring men and boys together to fight violence against women.

To accelerate progress toward real equality, the state must support and encourage men to take responsibility for and join the pursuit of equality. The government must take the action required to foster and encourage this commitment.

Recommended

Government Policy Focuses and Areas of Intervention

In order to correct inequality between the sexes and eliminate all gender-based discrimination, seven policy focuses are recommended, along with areas of intervention. Based on a long term vision, these recommendations require commitment by the government and partnerships with all stakeholders in society.

They take persistent obstacles to gender equality into account, as well as the political and social context of economic globalization, demographics, and changes in governance that raise new issues in society.

1st Policy Focus

Promote the transformation of social roles by fighting female and male stereotypes and promoting equalitarian values and conduct

With today's return to very distinct social roles, fighting stereotypes by advocating values and behavior of equality is essential. This should be the cornerstone of government action, treated as aggressively as in the 1970s and 1980s, and made a priority for all of society.

As custodian of the values in Québec and the one responsible for putting them into action, the state plays a leading role in transforming social roles. As such, it would be useful to **document sexual stereotypes and effective strategies to counteract them in its fields of jurisdiction.** A number of issues should be examined in greater depth, such as gender role construction; stereotype socialization; the impact of culture, the media, recreation, and sports on stereotype reproduction and propagation; academic success and the diversification of educational choices; the desegregation of the job market and occupational training; and the impact of stereotypes on health.

Area 1

Over the last four decades, girls and women have gradually broken free of the shackles of sexism and now have access to a wide range of social and professional possibilities, particularly in Québec. However, the process is far from complete. The models women follow tend to emphasize subjectivity, relationships, and intimacy, and while these are positive qualities, their pursuit often reduces economic, social, and political participation. In the male paradigm, assertiveness and

domination of space and resources are often the focus, and while positive, too, can deprive men of the rewards of a stronger investment in the private sphere and leave behind those who do not or will not conform to the profile.

Area 2

Since social roles are formed in childhood, the government must **support gender equality in parenting.** Programs, workshops, and regional support initiatives fostering fathers' participation could encourage parents, teachers, and professionals to reconsider stereotypes and think of means of promoting equality between women and men.

Area 3

Working in partnership with daycares and schools is essential to eliminating sexist stereotypes and promoting progress toward equality between the sexes. Particular emphasis must be placed on eliminating all stereotypes about male and female roles in educational programs, as well as among teachers and guidance counselors, to promote equality and respect for differences. Information about education and occupations must directly reflect a concern for diversified career and life choices, both for girls and boys.

Area 4

Cultural, sports, and recreational spheres and the media should be urged to consider their role in propagating sexual and sexist stereotypes and promoting egalitarian values. The media has a decisive impact on the spread of stereotypes and the development of sexual identity. Videos and magazines still portray women as submissive and passive. Men are also debased through images that reinforce the perception of men as domineering. As a counterweight, some media depict domineering women and foolish-looking men, which undermines egalitarianism to the same extent.

Sports reflect the gender divisions in society. Women's physical activities are more for aesthetics or fun (e.g., aerobic dancing, workouts, stretching, aquafitness, etc.) and are often carried out in structures and places other than those for athletics. Sports requiring physical strength, activities taking place outdoors, and disciplines requiring technical, scientific, or technological skill or know-how are considered male domains. The same logic applies as in business, management, and politics: the higher in the hierarchy, the fewer the women.

Area 5

An interesting course of action is to support initiatives **promoting more egalitarian relationships and helping young people learn to be more discerning with regard to sexuality and personal relationships**. With triple-X images more readily available than ever before,

young people have an increasingly genital and mechanical image of sexuality that leaves little room for the relationship aspect. It is therefore essential that sex education be appropriately emphasized in youth clinics and school programs, beginning in the primary years. It must be structured to help young people develop a critical sense regarding the sexual models presented to them (with a particular focus on getting young men to take responsibility for safe practices and contraception) and should take intercultural contexts into account as required.

Area 6

To make the gender equality ideal a reality, **support must continue for groups working to advance equality**, such as women's groups and those promoting gender equality and women's rights in an intercultural context. Resources must be allocated to men's groups that encourage a rethinking of the male identity and the definition and adoption of new behaviors, attitudes, or male roles to help build an egalitarian society.

> *"Aware that a change in the traditional role of men as well as the role of women in society and in the family is needed to achieve full equality between men and women, States Parties shall take all appropriate measures: to modify the social and cultural patterns of conduct of men and women, with a view to achieving the elimination of prejudices and customary and all other practices which are based on the idea of the inferiority or the superiority of either of the sexes or on stereotyped roles for men and women; to ensure that family education includes a proper understanding of maternity as a social function and the recognition of the common responsibility of men and women in the upbringing and development of their children."* (Article 5)
>
> Source: United Nations, *Convention on the Elimination of All Forms of Violence Against Women*, A.G. Res. 34/180 U.N. GAOR Supp. (No. 46) to 193, U.N. Doc. A/34/46, entered into force on September 3, 1981, available at http://www.genderandpeacekeeping.org/resources/5_CEDAW.pdf

2nd Policy Focus

Promote economic equality between women and men and correct persistent inequalities in an open, globalized economy

Economic independence is a prerequisite to all other rights. Despite advances, economic equality between women and men has not yet been achieved. Women play a greater role in child rearing, housework, and caregiving for dependent family members, which, in the short and long terms, creates an income and economic security divide. The unequal sharing of duties and responsibilities between women and men in the private sphere affects the educational choices of girls and boys and is echoed in a job market still marked by professional segregation. The gender differences in workplace integration are seen on many levels, including economic sectors, professions, hierarchical levels, salary scales, employment status, work schedules, number of entries and withdrawals from the labor force, and social protection.

Area 1

To correct these inequalities, the state must **continue to emphasize initial training, develop a culture of continuing education, encourage professional diversification, and support job integration.** For example, the government is encouraged to continue to actively adhere to the principle of educational democratization throughout Québec (student financial assistance, affordable tuition, significant tax breaks for those at school, geographic accessibility of educational institutions and training programs, etc.). In addition, with the various stakeholders in society, efforts must be sustained to encourage boys to enter female-dominated fields and girls to go into traditionally male sectors.

Area 2

In a globalizing economy, the government must **continue working to eliminate the gender divisions in the job market.** Today's fast-developing technology sector, knowledge society, and open economy all offer opportunities that must be seized. People working in the most innovative, dynamic fields—often export-related sectors—generally enjoy enviable work conditions and positive opportunities for advancement. For women to catch up as a whole in terms of income, they must be present in the professions of the future and sectors of promise.

However, globalization, which magnifies concerns for performance and competitiveness, has its disadvantages. The growing demand for maximum labor force flexibility is increasing nontraditional work. Without economic security, this makes it difficult for workers to undertake long term personal projects such as having children.

For women to continue to gain ground on the job market, the government must safeguard legislative progress (e.g., the *Act respecting labour standards*, preventive withdrawal) and stay the course with corrective laws, such as the *Pay Equity Act*. Their effectiveness must also be assessed in order to adapt them to the new economy as needed. Given the rise in nonstandard jobs, legislation must also be adapted to improve the working conditions of those that hold them.

In addition, the government is called on to **adapt social protection and taxation to the realities of our social and economic environment to enhance equality between women and men.** Because woman can usually expect to earn less than men over the course of their lives and make a greater investment in the family, they are generally more vulnerable in the face of life's adversities, such as illness, unemployment, aging, separation, divorce, or the death of a spouse.

In seeking to balance the budget or develop a more business-oriented approach to services in response to the dictates of international trade agreements, the state may be tempted to question the breadth of public services it offers in the fields of health, education, and social protection. However, reductions in these areas would compromise the economic and social security of a large proportion of the population, the less fortunate members of society, and would affect a great many women.

"Gender-based inequalities affect productivity, performance, and economic progress. By creating obstacles for women on the job market and systematically refusing women and men access to certain resources, public services, and production activities, gender-based discrimination stunts both economic growth and the enhancement of living conditions."

Source: World Bank Policy Research Report, *Engendering Development Through Gender Equality in Rights, Resources, and Voice*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin pour l'édition française, 2003, p. 10, and ch. II, p.75–109. (Our translation)

3rd Policy Focus

Promote recognition of parenting and the support of dependents and develop conditions conducive to better organization of social time

Women were quick to enter the job market while men have been slow to move into the domestic sphere, structures and processes have not kept pace with new family realities, the requirements of the job market and society have changed, and Québec society has been transformed, all making the organization of social time more complex.

Reconciling work and the family call for measures to support individuals, but also a change in organizational culture. Organizations must particularly acknowledge the societal contribution of those who care for their loved ones—mostly women.

Area 1

Due to the enormity of the challenge, the state and social stakeholders must promote **more equal sharing of family and home responsibilities between spouses.** To ensure equality between women and men both in the private and public spheres, measures must be put into place, for example, to encourage men to make a greater commitment to the home and family. Parental leave for the father would appear to be a means of promoting a change in the traditional division of work between the sexes. Parental leave should be made available to men and should be appealing enough to attract fathers, without diminishing measures available to mothers.

Area 2

A number of steps must be undertaken to **help better organize social time.** The government has already committed to developing a family policy for Québec that makes work-family reconciliation a priority, it being recognized as a key to social and economic development. Subsidized daycare and the parental insurance plan are also important measures. The home support policy rounds out the tools available to promote reconciliation.

While the state has the power and obligation to intervene directly with the family with measures that promote the role of parent and caregiver, it also has the ability and responsibility to seek the cooperation of social partners on these issues.

Some companies have instituted support measures adapted to their environments (flextime, flexible work weeks, voluntary part time, parental leave, etc.). However, not all companies are at the same point. Those that have taken such initiatives, in cooperation with unions and workers, are reaping greater rewards than they ever expected—a more productive and loyal staff. Their

experience has illustrated that initiatives to reconcile work and the family are effective, and do not have to be spectacular or costly. These initiatives should be acknowledged and encouraged.

Today, an increasing proportion of students also have parental responsibilities. As such, the educational community must also implement measures to reconcile education and personal life. Gradual returns from maternity leave, project or exam rescheduling, and on-campus daycares are all initiatives that help student parents.

As the managers of our immediate environment, municipalities are well positioned to act as catalysts or coordinators in this regard. Many already have family policies in place. Various experiences in Québec and Europe have shown conclusively that services improve when local authorities consult both women and men users and take their suggestions into account when assessing and adapting their services. This approach deserves greater exposure and may inspire further initiatives, notably in terms of public transit, city planning, recreation services, and home support.

At all times, government and other social stakeholders must ensure that measures encouraged or already in place to support those who care for children or other dependent family members do not create social inequalities or disparities between the socioeconomic status of women and men. To this end, gender-based approach(GBA) would be appropriate before measures are adopted, to gain a better understanding.

Nordic countries, which have high percentages of women active in the workforce and are more advanced in sharing child care responsibilities between parents, also have higher fertility rates than other countries like Spain, Italy, or Germany, where men's and women's roles in the family have remained more traditional.

Source: Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. *Natalité et interventions publiques*, [research and copywriting: Laurent Roy], Québec City, MESSF, 2004, p. 26.

4th Policy Focus

Improve health and welfare by adapting services to the differences between women and men

Becoming and staying as healthy as possible is important for everyone. However, the challenge is different for women and men due to biological differences and risk factors associated with social roles, living conditions, jobs, and attitudes about health, and the use of health and social services.

The health and social services network is faced with the challenge of improving personal health and welfare by striking the delicate balance between, on the one hand, adapting to the differences between the sexes due to biological factors and social roles, and on the other, not perpetuating stereotypes in health and social service intervention.

Area 1

To this end, the government must commit to **a gender-based approach (GBA) to planning, organizing, and assessing health and social services with a view to adapting them to the differences between men and women** in terms of physical, mental, sexual, and reproductive health.

A variety of data illustrates the importance of using a GBA. Studies show that socialization causes women and men to adopt different behavior regarding their own health and that of their loved ones. In general, women develop more health-conscious behavior, while men are more inclined to adopt higher risk behavior.

Because the relationship between health promotion and gender equality is not fully recognized, it seems particularly difficult to develop strategies that do not fall back on the competing interests of groups, playing them against each other.

Source: Council of Europe. *Promoting gender equality: a common issue for women and men*, A compilation of texts prepared by the Directorate General of Human Rights, Strasbourg, May 2002, p. 33.

Relationships between men and women have an impact on health and welfare. In fact, it has been proven that equality-based relationships reduce the risk of early pregnancy, unplanned pregnancy, STDs, and HIV/AIDS. The UN considers that in terms of family planning and sexual hygiene, men are part of the solution and must therefore be taught to take their share of the responsibility.

Economic conditions also affect personal health and welfare. Many reports on public health show that the poor are less

likely to adopt healthy lifestyles and more likely to adopt higher risk behaviors, suffer more illness, and die younger than the rich. Statistics show that poverty affects women more than men, in all parts of society.

In terms of mental health more specifically, Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), like the World Health Organization (WHO), acknowledges that sex is one of the determining factors. The living conditions and socialization of women and men play a major role in mental health, particularly on the strategies used to get their lives back on track.

For all these reasons, training by qualified personnel in the gender-based approach (GBA) and its use must be quickly expanded to the full health and social services network at the Québec, regional, and local levels. GBA must notably be used to adapt health and social services and develop prevention, detection, and treatment measures, as well as to further health research. This approach can also help with lifestyle initiatives by making them easier to target by sex.

The health and social services network is encouraged to **adopt special measures for groups facing double discrimination.** The network should take into consideration the difficulties that people experience when they are discriminated against, whether due to sexual orientation, ethnic origin, cultural background, age, or limitations. Special corrective measures are necessary in these cases. Québec, regional, and local health and social service organizations should be encouraged to develop means of systematizing their understanding of the situations these groups face and adopt measures to guarantee them access to appropriate services.

5th Policy Focus

Eliminate all gender-based violence or violation of dignity or integrity

Since the late 1970s, conjugal and sexual violence has been a public issue in Québec society and no longer a private matter. However, despite a new common understanding of the disastrous effect both on the individual and society as a whole, along with many cooperative efforts to end it, many people still fall victim to this form of violence, particularly young women.

Studies on violence show that women from native or cultural communities, immigrant women, women with disabilities, lesbians, prostitutes, women with addictions, and homeless women are at higher risk of and more vulnerable to conjugal violence. A better understanding is also being gained of the various types of criminal abuse and exploitation suffered by the elderly, the clear majority of whom are women.

Area 1

Given this state of affairs, the government and other stakeholders in society must continue to **develop and consolidate services to eliminate conjugal violence, sexual assault, and elder abuse.**

Notably, sufficient support and services must be available to female victims of violence and their children throughout Québec, both at health and social service institutions and from community organizations. In the administration of justice, efforts must be made to substantially increase the safety of victims of conjugal violence and sexual assault, taking into account the specific needs of the more vulnerable, higher risk clienteles.

It would be best to intervene before situations degenerate into violence, through a Québec-wide promotion and prevention program designed to build awareness. This type of initiative would make men part of the fight against violence. It would be an opportunity to promote respect for personal integrity and dignity, foster egalitarian relationships between women and men and between girls and boys, prevent relationship violence, and reduce social tolerance of the phenomenon.

Area 2

The government also has the responsibility to **fight sexual exploitation.** The findings of research on the sex industry (street prostitution, dancer and escort agencies, massage parlors, etc.) show that more and more young people—generally women—are selling sexual services to make a living. They face extremely high rates of violence, from clients, pimps, other prostitutes, and the public.

Moreover, it is essential that prostitutes have access to discrimination-free health, social, police, and legal services, including all prostitutes who wish to leave the trade. Measures must also be put into place to prevent minors from becoming prostitutes, notably by fighting poverty and reducing school dropout rates.

Also to address prostitution, the government is urged to closely monitor the impact of legislative approaches adopted abroad, using an analytical approach focused on the achievement of gender equality.

Mechanisms should be put into place to fight the sexual trafficking of women and children, as well as all other forms of sexual exploitation, notably cybercrime, sex tourism, and the proliferation of violent pornography.

"In the last thirty years, we have seen the sexualization of society. This sexualization is rooted in social inequality and makes inequality very profitable. Society is now saturated with sex, and the fast-growing, globalized sex trade exploits women and children most of all..."

Source: Richard POULIN, Recueil de textes – Université féministe d'été 2004, p. 176, excerpt from *Revue Tiers-Monde*, t. XLIV, No. 176, October–December 2003.

Information and awareness-raising tools must be developed to **fight genital mutilation and improve intervention with victims.** Genital mutilation is a fact of life for some immigrants to Québec. To effectively raise awareness, initiatives must be founded on an understanding of the traditions and beliefs behind the practice. All intervention must be made in partnership with the communities concerned. It is crucial that women who have undergone mutilation receive the health and social services they need. Under the Criminal Code of Canada, genital mutilation is a serious criminal act of violence and a violation of fundamental human rights.

6th Policy Focus

Support full gender equality in the exercise of power and social participation at the Québec-wide, regional, and local levels

Through social participation and the exercise of power, people control their communities' destiny and shape their living environment. This makes the sharing of powers between women and men fundamental to a healthy democracy. The persistent absence of women from democratic institutions has the end effect of discrediting the institutions themselves. It is also a shame that society is deprived of a portion of its talents at a time when the challenges of government have become so complex.

Area 1

Gender equality requires that women be able to take equal part in collective decision making and raise all issues they consider of prime importance to the development of society. **Achieving equal participation of men and women in the political sphere** is a huge challenge facing democracy.

Québec and municipal political parties have a key role to play in this regard, notably by developing tools to recruit an equal number of male and female election candidates. The parties are encouraged to step up their focus on women in their member recruitment, training, and support activities. They must strive to break the technique-skill-male versus social-qualities-female stereotype. In addition, male parliamentarians must play a mentorship role to women new to the political scene.

Contrary to the common belief that women are not interested in the upper echelons of business because of the challenge of reconciling work and the family, a study based on a major Catalyst survey in the U.S. shows that among upper management, an equal proportion of women (55%) and men (57%) aspire to the position of CEO. Women with children at home are even slightly more covetous of the position than those without (55% vs. 46%).

Source: Sophie Cousineau. "Elles veulent LE job," *La Presse*, July 19, 2004.

The rules of access to the decision-making arena also affect gender representation. Examples include amendments made to the incorporating acts of the regional health and social services boards and facilities to require equal representation on their boards of directors. This requirement was adopted when the local health and social service network development agencies were created, and has had a notable impact. Appointing board members on the basis of sectoral representation and from a list including as many female candidates as male and using cooptation could help remedy some of the male-female imbalance.

The program *Decision-making: A matter of equality* put into place by the Government of Québec in 1999 and renewed in 2003–2004 would be a good initiative to continue. This

program helps increase the number of women in decision-making positions. The program was improved for 2004–2005, and now accept projects by local and regional nonprofit organizations, as well by Québec-wide groups and members of native, Amerindian, or Inuit communities.

Area 2

Encouraging equal participation by women and men in the economic sphere is also a priority. Women are still underrepresented in business management today. Nearly half of the 101 Québec firms in Canada's top 500 have all-male boards of directors.

To promote more equal sharing of economic power between the sexes, the government can set an example by appointing more women to the boards of directors of government agencies with economic functions, including its large public corporations. It can also support initiatives to increase the number of women in these institutions.

Area 3

The government must continue **promoting equal participation among women and men in the government**, where those in positions of authority hold considerable power. In the senior civil service, the proportion of women in deputy minister and assistant deputy minister positions has grown in recent years thanks to clear political resolve. While results are encouraging, gender representation is still far from equal. A number of government initiatives, however, could help attain this objective, such as relaunching the Affirmative Action Program (AAP) for senior management positions, increasing the number of women in the senior public service, and striving for equal representation when appointing board members in public and broader-public organizations.

Area 4

To achieve gender equality, **the importance of social participation must be recognized and conditions conducive to participation must be developed.** Social participation refers to the responsibility of staying informed, defending one's points of view, taking part in public debates, and contributing to the best of one's ability to the continual improvement of one's environment and quality of life.

Since community organizations enhance social participation and the strength of democracy, the government must sustain and enhance its support for independent community groups. To encourage participation, social stakeholders may wish to develop citizenship education programs to promote equal participation between girls and boys.

7th Policy Focus

Ensure gender equality is firmly entrenched in government

As custodian of the values of Québec and the one responsible for putting them into action, the state must firmly assert its political commitment to equality between women and men. Adopting a policy to this effect would be one of the surest ways to integrate equality into the basic objectives of government action and social commitment, as well as to create the means and conditions necessary to achieve it. Over the last three decades, many government measures have been adopted and projects undertaken to realize gender equality. The time has come to take another, more systemic step: make equality a guiding principle of government action.

Area 1

The government must begin by equipping itself with the resources needed to achieve equality. These human, organizational, and financial resources must be dedicated to the goal of equality, both regionally and across Québec. They must be used for research, consulting, leadership, awareness raising, information, and support for new initiatives. For equality between women and men to be a true guiding principle of government action, the entire government apparatus must be put to the task.

As part of its regionalization initiatives, the government has delegated powers to a number of bodies that must be bound by any future government policy on equality—notably regional conferences of elected officials (CREs), regional county municipalities (RCMs), municipalities, local development centers (CLDs), school boards, local health and social service network development agencies, and regional councils of job market partners. Every effort must be made to bring all regional and local bodies on board to help adopt and implement equality-fostering initiatives as a joint responsibility. Without their commitment, the inequalities between women and men could very well persist and regional differences escalate.

Area 2

Because achieving equality is a social and political concern of the utmost importance, the **responsibility should be shared between parliamentarians and social stakeholders.** Currently, members of parliament are the most politically accountable, and they regularly consider issues of gender equality in their study of bills or in representations made at public hearings. This points to the advisability of making gender equality the regular responsibility of a parliamentary committee. Such a committee would provide women and men concerned about issues of equality with a forum to express their opinions on the matters they care about and the opportunity to influence government studies and assessments of the impact of political choices on the attainment of equality.

As a reflection of its will to work in partnership with social stakeholders, the government is advised to create a Round Table of equality partners, which could include representatives from government, unions, regional and municipal groups, the business community, and the health industry. The Table's objective would primarily be to bring people together, share experiences, and spur cooperation. It would also give each group the opportunity to decide on the steps needed in its own respective sector in order to take an active part in the pursuit of equality.

Area 3

Since inequalities are not always immediately apparent, they must be identified before they can be countered. To do so, the state must **develop appropriate tools to implement the equality policy, including the gender-based statistical approach (GBA).** The new Official Statistics Data Bank of Official Statistics on Québec, for which many departments and agencies have provided differential data, is helping create the habit of compiling this type of data and an understanding of the importance of using the gender desegregated data. Such information is vital to the gender-based approach. Moreover, the GBA should be applied to all major reforms and bills with an impact on equality in areas such as social services, health and education, regionalization, electoral reform, and labor.

Area 4

It would be useful to **develop and share knowledge at the regional, national, and international levels.** The study of the social impact of sex and the situations facing women has led to a wealth of multidisciplinary scientific research around the world, and particularly in Québec. This expertise must be used and further developed to incorporate new perspectives and document the various equality-related issues.

Area 5

In compliance with the *Public Administration Act*, which has instituted results-based management, **the equality policy must be monitored, assessed, and be accounted for at the central and regional levels of government.** Because the policy is horizontal, it concerns all departments and agencies. They must, without exception, be required to help implement it by making commitments in their strategic plans and taking concrete action in their fields of expertise. They must also help monitor the policy by developing indicators to assess progress in equality in their sectors.

Lastly, the departments should ensure that the regional networks or agencies under their jurisdiction help implement and follow through with the government action plan and are held equally accountable.

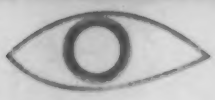

Conclusion

Québec has made great strides in equality in recent years. However, persistent inequalities and obstacles still undeniably prevent women from participating fully in the development of society.

To strengthen its position as a leader in equality, Québec must experiment with new strategies to turn *de jure* equality into *de facto* equality. To achieve this goal, the government and all social stakeholders must come together and take the action necessary for Québec society to successfully complete this crucial step.

Promoting equal rights, responsibilities, and possibilities for women and men and creating conditions in which both sexes can achieve their full potential are signs of a healthy democracy. By pursuing equality, Québec will be better equipped to face the many demographic, economic, and social challenges of today and the years to come.

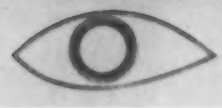

This brochure is a summary of the statement entitled *For a New Social Contract of Equality Between Women and Men*, Conseil du statut de la femme, 2004.

Communications Manager
Thérèse Mailloux

Summary Author
Nathalie Beaulieu

Translation
Lisa Hawke, Anglocom

Production
Guylaine Grenier

To order or consult publications

All publications by Conseil du statut de la femme can be ordered by writing to us at the following address:
Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Phone: (418) 643-4326
Toll free: 1-800-463-2851
Fax: (418) 643-8926
Website: www.csf.gouv.qc.ca

Council publications can also be consulted at our regional offices.
Full or partial translation or reproduction of this publication for noncommercial purposes is authorized provided that credit is given.
Ce document est aussi disponible en français.

Legal deposit – Bibliothèque nationale du Québec, 2004
National Library of Canada
ISBN: 2-550-43294-0

© Government of Québec

Conseil du statut de la femme
Québec